

# PRO=JUSTITIA

## PROCÈS-VERBAL D'ARRESTATION



L'an mil neuf cent ~~cinquante~~ soixante, le ~~vingt sixième~~ deuxième  
jour du mois de juin

Nous, SINDANO Innocent Officier de Police Judiciaire à compétence générale  
en Territoire de Kibungu

Avons, en vertu de l'article 6 du Code de Procédure Pénale,

saisi le nommé MUYOMBANO Oswald, fils de Sedede (en) Ndirakoboko  
et de Nyirabambogo (ev), originaire du Territoire de Astrida

chefferie Busanza, sous-chefferie Janda  
colline Janda, résidant à Rwamagana, Busanza-S. Kibungu

inculpé de défaut de permis de séjour et attendu que l'infraction commise par cet  
indigène est punissable de-(1) plus de deux mois-(2) au moins six mois de servitude pénale et-  
(1) qu'elle est flagrante ou réputée telle - (2) que nous avons recueilli des indices sérieux  
de culpabilité nous l'avons fait conduire à la prison de Rwamagana.

Je jure que le présent procès-verbal est sincère.

L'Officier de Police Judiciaire,  
SINDANO, I.

arrêté le 22 juin 1960.

par Nous.

1) (2) Si la saisie se fait en dehors d'un rayon de 25 km. du lieu où se trouve l'autorité judiciaire chargée de poursuivre ou de réprimer l'infraction.

**RUANDA-URUNDI**

N° 347/Just.1/02/S.I.-

Transmis à Monsieur le Substitut du  
Procureur du Roi à KIGALI.-

Rwamagana, le août 1960.

~~Le Commissaire de Police~~

L'Officier de Police Judiciaire SINDANO.I.-

Territoire : KIBUNGU

Résidence : RUANDA

Poste détaché Rwamagana.

P. V. N° 22/S.I.

**PRO JUSTITIA**

**Prévenu :**

KARAMBIZI Fidèle  
alias MUYOMBANO Osw.

**Prévention :**

Escroquerie

**Plaignant :**

Réquis.n°4888/RMP.  
18.455/KN/KI.du  
9 juillet 1960.-

**Objets saisis :**

**Observations :**

Date d'arrestation :

L'an mil neuf cent soixante le deuxième jour  
du mois de août vers 10 heures.

~~Donné~~ Nous SINDANO Innocent Commissaire de  
Police — Officier de Police judiciaire, à compétence générale,  
à Rwamagana, ~~compétence générale~~ avons vérifié

l'identité de MUYOMBANO-KARAMBIZI dans la prison de Rwamaga-  
na et dans les milieux où il était connu et avons trouvé ce  
qui suit:

L'identité déclarée le 22 juin 1960 lorsque, par Nous, Karambi-  
zi fut arrêté pour défaut de passe-port, correspond à l'iden-  
tité déclinée par lui le même jour pour l'escroquerie en  
question. Par ailleurs, il est communément connu dans les mili-  
eux arabes où il travaillait sous le nom de MUYOMBANO Oswald.  
Dans la prison de Rwamagana, le prévenu s'appellait "MAGIE"  
et rarement Muyombano, mais jamais KARAMBIZI. Il ne m'a jamais  
déclaré avoir perdu son livret et être porteur d'un livret d'un  
tiers, j'aurais d'ailleurs pris bonne note de cette déclaration  
pour le condamner pour ne pas avoir satisfait à ses obligations  
en matière de recensement.-

Je jure que le présent procès-verbal est sincère.

L'Officier de Police Judiciaire,  
SINDANO.I.-